# 

* Date : 22-04-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013713858
* Author :

Tribunal de première instance de Namur
L'an deux mil treize, le douze avril.
Au greffe du Tribunal de Première Instance de Namur, et par-devant nous, Jacqueline STERNON, greffier, a comparu :
- Madame OSWALD, Mireille, née à Tamines le 21 août 1948, domiciliée à 4520 Antheit (Wanze), rue des Tombes 7, agissant en sa qualité d'administrateur provisoire des biens de :
- Madame BEELEN, Désirée, née à Marbais le 14 décembre 1921, veuve de Monsieur OSWALD, Georges, domiciliée à 5060 Falisolle (Sambreville), rue des Combattants 15, résidant au home « Les Charmilles », rue d'Eghezée 54, à 5060 Auvelais (Sambreville);
désignée à cette fonction en vertu d'une ordonnance rendue par Madame Joëlle DELOGE, Juge de Paix du canton de Fosses-la-Ville, en date du cinq mars deux mil treize, et dûment autorisée en vertu d'une ordonnance rendue par Monsieur Christophe HUBERT, Juge suppléant de la Justice de Paix du canton de Fosses-la-Ville, en date du trois avril deux mil treize.
Laquelle comparante a déclaré en langue française, agissant comme dit ci-dessus, accepter sous bénéfice d'inventaire la succession de Monsieur OSWALD, Georges, né à Tamines le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-trois, domicilié en son vivant à 5060 Falisolle, rue des Combattants 15, et décédé à Sambreville, en date du vingt-deux janvier deux mil treize.
Dont acte requis par la comparante, qui après lecture, signe avec nous, Jacqueline STERNON, greffier.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître, par avis recommandé, leurs droits, dans un délai de trois mois, à compter de la date de la présente insertion.
Cet avis doit être adressé à Maître NELLESSEN, Didier, notaire à 4500 Huy, avenue Ch. et L. Godin 6.
Namur, le 12 avril 2013.
Le greffier, (signé) Marie-Anne DELVAUX.